

***Espaces Locaux d'Activités
Novatrices et
Fonds social européen :
complémentarités et possibilités de
financements***

A la tribune :

Région (Direction de l'emploi et de la formation professionnelle) :

Sonia Rotrou, chef du service Animation des territoires emploi-formation

Hélène Eustache, responsable du pôle Fonds social européen

Etat (DIRECCTE) :

Eudes de Morel, chef du service Fonds européens

Présentation

1 – Rappel : les objectifs du Fonds social européen en Basse-Normandie

2 – L'état d'avancement du programme 2007-2013 et les financements FSE mobilisables

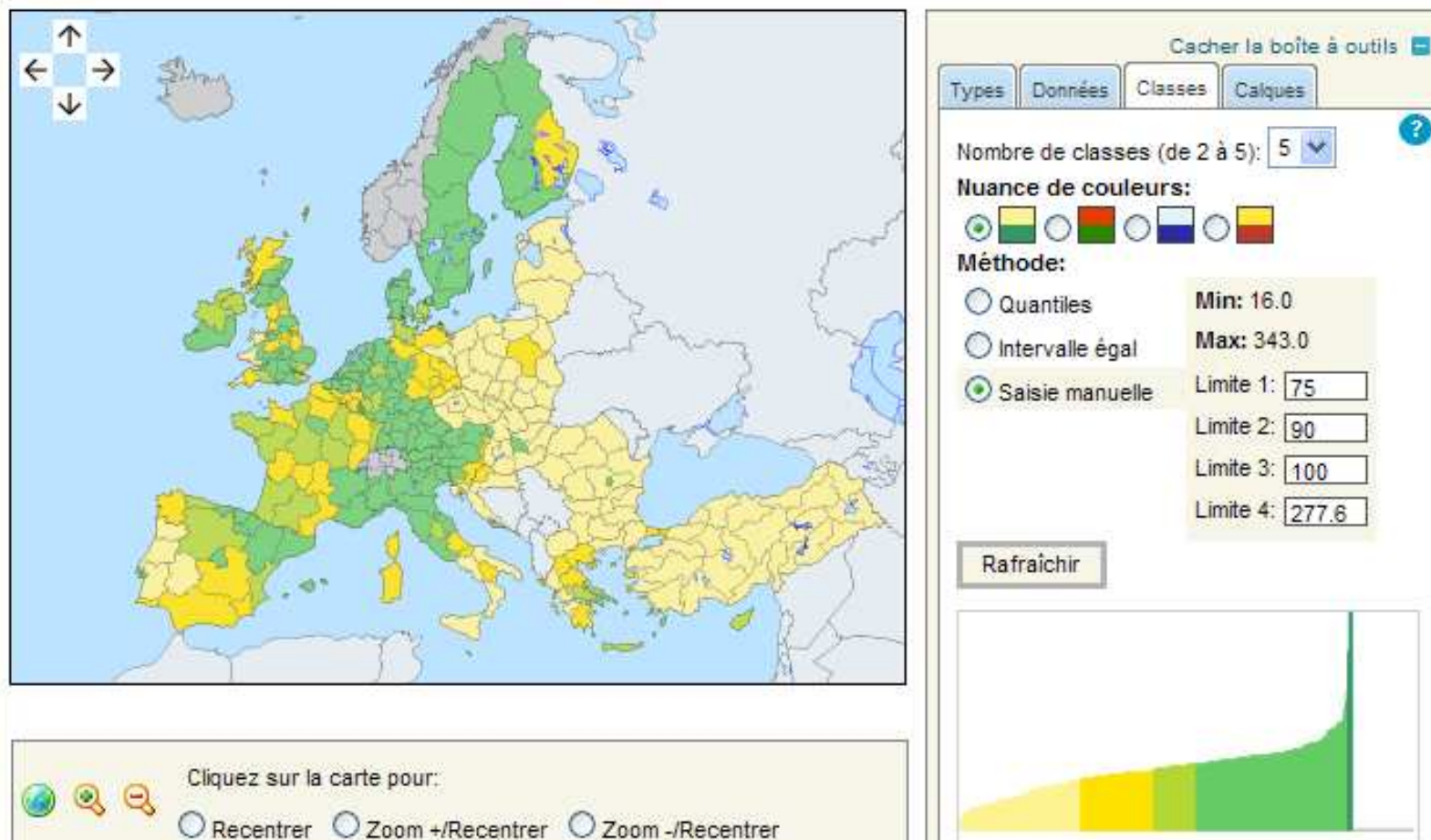
3 – Axe par axe : éligibilité des ELANs au FSE

4 - Modalités pratiques

1 – Rappel : les objectifs du FSE en Basse-Normandie

Produit intérieur brut régional (SPA par habitant en % de la moyenne EU-27, par régions NUTS 2)

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur de la production d'un pays ou d'une ... [Plus](#)



<http://www.europe-en-basse-normandie.eu/>

Les fonds européens en Basse-Normandie

Au niveau européen, la politique de cohésion est la politique la plus importante de l'Union
(43% du budget, dont 80% pour les régions les plus pauvres)

Pour la Basse-Normandie : 458 millions sur 2007-2013

181 millions de FEDER : Innovation, TIC, Ports, Développement durable

102 millions de FSE : Adaptation aux mutations économiques, Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, Inclusion sociale, Innovation et partenariats

168 millions de FEADER : Compétitivité des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire, environnement et gestion de l'espace rural, diversification des activités en zone rurale

7,5 millions de FEP : restructuration du secteur de la pêche, gestion durable des ressources

2 – L'état d'avancement du programme et les financements mobilisables

Objectif général : augmenter de 5 points le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans.

En Basse-Normandie, le financement FSE a été ciblé en priorité sur l'élévation du niveau de qualification de la population :

Axe 1 : formation des salariés (priorités aux peu qualifiés et précaires), anticipation des besoins, création d'entreprise (20%)

Axe 2 : formation qualifiante des demandeurs d'emploi, amélioration de la prescription, égalité professionnelle hommes-femmes (40%)

Axe 3 : accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des allocataires du RSA, lutte contre les inégalités d'accès au marché du travail des personnes en difficulté (30%)

Axe 4 : ingénierie pédagogique Formation multi-modale, Compétences clés, développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et des nouveaux emplois (7%)

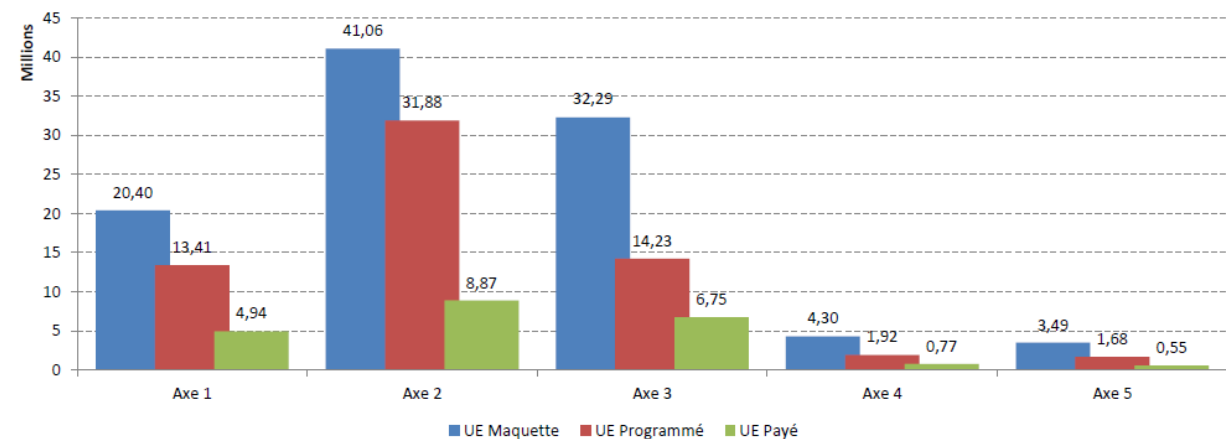
Axe 5 : assistance technique, communication, évaluation (3%)

Un programme à mi-chemin

A ce jour, le programme FSE bas-normand est programmé à hauteur de 65%.

C'est le niveau attendu, mais il n'est pas homogène : certains axes, et au sein des axes certaines mesures, offrent encore une capacité de financement importante.

Avancement du programme PO FSE 2007-2013 BASSE-NORMANDIE



Les disponibilités les plus importantes existent sur l'axe 3 « Inclusion sociale » et, dans une moindre mesure, sur l'axe 2 « Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ».

3 – Axe par axe : éligibilité des ELANs au FSE

NB : les mesures indiquées en gras sont celles qui peuvent être mobilisées dans le cadre d'un ELAN.

Les axes 1 (entreprises et salariés) et 4 (structures ou micro-associations) ne sont pas mobilisables.

Les ELANs : complémentarité Région-FSE

Pour mémoire : la Région gère par délégation environ 1/3 du Fonds social européen, et l'a ciblé sur les programmes qu'elle réalise pour la formation qualifiante des demandeurs d'emploi (mesure 2.2.1 Chèque formation, Ingénieurs cadres, nouveau programme certifiant) et contre l'illettrisme (mesure 3.2.1 Programme de formation de base).

En dehors de ces programmes, les dispositifs financés par la Région peuvent être cofinancés par le Fonds social européen, géré par l'Etat (DIRECCTE) :

- c'est le cas pour les missions locales, les MEF, la création-reprise d'entreprise. Cela peut l'être sur les ELANs.

Le financement de la Région est une « contrepartie »: le FSE ne peut intervenir que s'il s'appuie sur une contrepartie de financement, public ou privé.

En clair : si l'action est éligible au FSE, le financement de la Région peut permettre d'obtenir l'équivalent en financement européen.

Mesure 2.1 : modernisation du service public de l'emploi et meilleur fonctionnement du marché du travail

- 2.1.1 : Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi présentant un risque élevé de chômage de longue durée

= Prestations de Pôle Emploi destinées aux personnes bénéficiant d'un parcours d'accompagnement renforcé par Pôle Emploi. Taux FSE : 50%

- 2.1.2 : accès des jeunes au marché du travail

FSE initialement fléché « Missions locales », il est ouvert depuis juin 2010 à d'autres organismes, pour la réalisation d'actions d'orientation professionnelle ou d'acquisition d'expérience professionnelle.

Attention : le public éligible est exclusivement les jeunes de 16 à 25 ans, inscrits en Missions locales. Taux FSE : 50%

- 2.1.3 : Coordination des acteurs de l'emploi

Ingénierie de coordination pour améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi (Maisons de l'emploi). Taux FSE : 50%

Mesure 2.2 : Développement de politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et leur mobilité

- 2.2.1 : Actions de formation des demandeurs d'emploi jeunes et adultes

= Prestations de formation professionnelle qualifiante mises en œuvre par la Région. Taux FSE : 50%

- 2.2.2 : amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail

Actions en faveur de la mixité des emplois : élargissement des choix professionnels des femmes, formation de remise à niveau de femmes facilitant le retour sur le marché du travail.

Actions d'ingénierie sur l'articulation des temps de vie pour faciliter la réinsertion professionnelle de familles monoparentales.

Attention : le public éligible des actions pour la mixité des emplois est exclusivement les femmes. Taux FSE : 50%

Axe 2 : exemple

1^{ère} option : financement Région, pas de FSE

Dépenses		Ressources
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région : 40 000 FSE : 0
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000		

2^{ème} option : cofinancement = 12 jeunes sur 12 stagiaires

Dépenses		Ressources
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région (50% de 44 000) : 22 000 FSE (50% de 44 000) : 22 000
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000		

3^{ème} option : intermédiaire = 6 jeunes sur 12 stagiaires

Possibilité de majoration du taux FSE (> 50%)

Dépenses		Ressources
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région : 31 900 FSE : 12 100
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000		

$$\text{FSE} = 44\,000 \times (6 / 12) \times 55\% = 12\,100$$

Mesure 3.1 : Cohésion sociale

- 3.1.1 : Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale

Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, développement d'entreprises d'insertion et de partenariats entreprise. Taux FSE : 50%.

- 3.1.2 : Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans la mise en œuvre des PLIE

Actions relevant des PLIE du Cotentin, du Pays de Caen et de la baie de Seine. Taux FSE : 50%

- 3.1.3 : Appuyer les politiques d'insertion des Départements

Calvados et Manche : les Départements gèrent en direct le FSE pour la mise en œuvre d'actions en faveur des allocataires du RSA.

Orne : parcours d'insertion professionnelle pour publics RSA, et en grande difficulté (handicap, minima sociaux), actions préventives, services de proximité. Taux FSE : 50%.

Mesure 3.2 : Inclusion sociale

- 3.2.1 : Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion

**Actions d'insertion visant des publics spécifiques : situation
d'illettrisme, de handicap, détenus, publics sous main de
justice, jeunes sous PJJ. Taux FSE : 50%**

**Attention : le public éligible des actions est exclusivement les
personnes relevant des publics cités. Taux FSE : 50%**

- 3.2.2 : Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce

**Actions visant le maintien dans le système scolaire ordinaire
d'élèves - non soumis à l'obligation scolaire - décrocheurs et/ou
en situation de handicap. Taux FSE : 50%.**

Axe 3 : exemple

1^{ère} option : financement Région, pas de FSE

Dépenses		Ressources
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région : 40 000 FSE : 0
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000		

2^{ème} option : cofinancement = 12 TH sur 12 stagiaires

Dépenses		Ressources
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région (50% de 44 000) : 22 000 FSE (50% de 44 000) : 22 000
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000		

3^{ème} option : intermédiaire = 4 TH sur 12 stagiaires

Possibilité de majoration du taux FSE (> 50%)

Dépenses		Ressources
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région : 35 200 FSE : 8 800
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000		

$$FSE = 44\ 000 \times (4 / 12) \times 60\% = 8\ 800$$

Mesure 3.3 : Lutte contre les discriminations

- 3.3.1 : Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

Actions d'information et de sensibilisation visant les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation ayant pour objet la lutte contre les pratiques discriminatoires sur le marché du travail, et notamment :

- mixité dans les secteurs masculins, lutte contre le travail précaire des femmes,**
- lutte contre la discrimination à l'embauche ou à la promotion professionnelle du fait d'un handicap, de l'origine ethnique ou de la nationalité.**

Possibilité de financement d'actions de capitalisation de bonnes pratiques (ingénierie).

Taux FSE : 50%

Mesure thématique : c'est l'objet de l'ELAN qui détermine l'éligibilité au FSE (et non le public)

Axe 5 : Assistance technique

Axe 5.1.1 : Assistance technique

L'assistance technique finance 3 types d'intervention :

- les coûts de gestion du FSE par les structures le gérant : Etat, Région, Départements du Calvados et de la Manche, PLIE du Cotentin, du Pays de Caen et du Pays d'Auge Nord,

- la réalisation d'évaluations : non mis en œuvre au niveau régional, mais évaluation nationale du programme FSE + évaluations thématiques (2010 : coordination des politiques d'insertion, égalité hommes-femmes, 2011 : formation professionnelle qualifiante des demandeurs d'emploi et des salariés)

- la communication : dans des cas particuliers (ex. manifestations médiatiques pour la semaine de l'Europe), cette mesure pourrait être mobilisée. Attention, il s'agit de communiquer SUR le FSE, et sur son action en Basse-Normandie. Taux FSE : 70%.

Mesure thématique : c'est l'objet de l'ELAN qui détermine l'éligibilité au FSE (et non le public)

<http://www.europe-en-basse-normandie.eu/>

4 – Modalités pratiques

Dépôt du dossier de demande

Pour monter une demande de FSE sur un ELAN, il faut établir **deux** dossiers :

- Le dossier de subvention Région : partie texte du dossier ELAN + partie financière selon le modèle FSE + indicateurs selon modèle FSE. A déposer à la Région **3 mois** avant le début de l'action.

- Le dossier de subvention FSE : partie texte du dossier FSE + partie financière du dossier FSE + indicateurs du dossier FSE. A déposer à la DIRECCTE en même temps que le dossier Région (délai possible jusqu'à la date de démarrage de la formation).

Pour se procurer le dossier de demande de subvention FSE :

www.europe-en-basse-normandie.fr Rubrique : les fonds gérés en Basse-Normandie / le FSE

Le dossier FSE doit être envoyé :

par courrier à la DIRECCTE – Service FSE - 3 place Saint-Clair -
BP 70034 - 14202 Hérouville-saint-Clair CEDEX

ET par courriel à l'adresse : FSE.DR-BNORM@dr-bnorm.travail.gouv.fr

Procédure de programmation FSE et délais

Après le dépôt : instruction et programmation

- Phase d'instruction : examen des pièces pour déclarer le dossier complet, puis examen de l'éligibilité. Rôle des UT des DIRECCTE consultées pour avis. Puis dossier présenté en comité de programmation des fonds européens (1 par mois)

A noter : l'attestation de cofinancement par la Région ne sera pas à fournir, la Région et l'Etat échangeront les informations en amont. Il est donc fortement recommandé de déposer le dossier FSE à la DIRECCTE sans attendre le vote de la subvention ELAN par la Région.

- Programmation : procédure distincte pour la subvention Région et pour la subvention FSE.

Région : Commission permanente, 1 fois par mois, décision non rétroactive (dossier à déposer 3 mois avant). Puis envoi de la notification et de la convention Région, à retourner à la Région. (DEFP).

FSE : comité de programmation des fonds européens, 1 fois par mois, décision rétroactive possible. Puis envoi de la notification et de la convention FSE, à retourner à l'Etat (DIRECCTE).

Montage financier : éligibilité des dépenses

Région : financement des coûts pédagogiques et de la rémunération des stagiaires

Début : entrée en formation des stagiaires

Fin : fin de la formation des stagiaires

FSE : financement des coûts pédagogiques + possibilité de financement de la phase préparatoire

Début : à définir en fonction de l'action, elle peut être antérieure de plusieurs mois à l'entrée en formation des stagiaires (financement des temps de personnel de l'organisme pour réunions d'organisation + le cas échéant achat de fournitures et de petit matériel* exclusivement liés à l'opération).

* petit matériel : moins de 500 € HT. A noter que la location est éligible au FSE sans limite de montant.

Fin : généralement 4 mois après la fin de la formation. Elle doit permettre de couvrir la date de paiement effectif de toutes les factures liées à l'opération (ex. charges sociales du personnel).

Montage financier : montant

ELAN sans FSE :

la subvention Région est en moyenne de 40 000 € et couvre 80% des coûts de l'action (hors rémunérations)

ELAN avec FSE :

possibilité de financement de 50 000 € (voire plus), répartis en 25'000 € Région et 25 000 € FSE

A noter :

- En cas d'éligibilité au FSE partielle, le coût éligible du projet sera proratisé par rapport au nombre de personnes

ex. sur la mesure jeunes : si le groupe compte 12 stagiaires dont 8 jeunes, le coût éligible au FSE sera le coût total x (8 / 12)

Le taux FSE peut dans ce cas être majoré (cf exemples supra)

- Pour limiter les problèmes de trésorerie, la Région va majorer l'avance versée à la signature de la convention (cf page suivante)

Exemple

1^{ère} option : financement Région, pas de FSE

Dépenses		Ressources	Paiements :
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région : 40 000 FSE : 0	Région : 24 000 à la signature (60%), 16 000 après production des documents de solde (40%) FSE : 0
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000			

2^{ème} option : cofinancement = 12 jeunes sur 12 stagiaires

Dépenses		Ressources	Paiements :
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région (50% de 44 000) : 22 000 FSE (50% de 44 000) : 22 000	Région : 17 600 à la signature (80%), 4 400 au solde (20%) FSE : 22 000 au solde (100%)
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000			

3^{ème} option : intermédiaire = 6 jeunes sur 12 stagiaires

Possibilité de majoration du taux FSE (> 50%)

Dépenses		Ressources	Paiements :
Préparation : 1 000	Formation : 40 000	Région : 31 900 FSE : 12 100	Région : 25 520 à la signature (80%), 6 380 au solde (20%) FSE : 12 100 € au solde (100%)
Achats de fourniture et petits matériels : 3 000			

$$\text{FSE} = 44\,000 \times (6 / 12) \times 55\% = 12\,100$$

Dossier de FSE : ce qu'il faut savoir

- Justification des dépenses au réel : il faut pouvoir démontrer le lien direct entre la dépense et l'action réalisée ex. salaire justifié par planning détaillé et signé, frais de déplacements avec indication précise de la distance parcourue et de l'objet de la réunion,...
- Contrôle systématique des pièces au moment du bilan (prévoir copies)
- Preuves d'acquittement des dépenses : le FSE rembourse des dépenses payées (relevé bancaire, attestation comptable)
- Principe du remboursement : pas d'avance, mais des délais de paiement qui se sont raccourcis (1 à 2 mois après production des pièces)
- Abandon de la règle de l'année civile pour les projets courts à cheval sur 2 ans.
- Forfaitisation des coûts indirects : simplification de gestion des frais généraux (20% des salaires, frais de déplacements et achats de fournitures directement liés à l'action)

Dossier de FSE : indicateurs

La partie « tableaux » du dossier FSE comporte 2 feuilles d'indicateurs

Ces données servent à alimenter le système européen de statistiques afin de vérifier que le FSE touche bien les publics cibles, et atteint ses objectifs.

En prévisionnel, seules 3 données sont obligatoires :

- le nombre de bénéficiaires prévu
- la répartition prévisionnelle hommes-femmes
- et, si on vise une mesure avec public cible (ex. RSA), le nombre prévisionnel de personnes relevant de ce public

Le reste (niveau d'études, âge, spécificités liées au handicap, au lieu d'habitation + les résultats d'insertion attendus) sont facultatifs : l'intérêt de les compléter est d'avoir en tête les données qu'il faudra recueillir pour le bilan.

Modalités pratiques

Pour aller plus loin dans le montage d'un dossier FSE :

réunion – atelier d'écriture organisée par la

DIRECCTE 3 place Saint-Clair à Hérouville-Saint-Clair

S'inscrire auprès du secrétariat :

Courriel : FSE.DR-BNORM@dr-bnorm.travail.gouv.fr

Téléphone : 02-31-47-73-27

En conclusion

D'autres programmes européens existent sur différents sujets :

- le FEDER : recherche-innovation dans les entreprises, développement durable. Cf. site ci-dessous pour identifier les points de contacts par thématique

- le FEADER, et plus particulièrement le programme LEADER, géré par les Pays (sauf Pays de Caen)

Site Internet : <http://www.reseaurural.fr/region/basse-normandie>

- la mobilité dans l'UE : voir le CRIJ et le CREAN, relais Europe Direct

<http://www.crij-bn.org/Recherche-d-information/Europe-Direct>

<http://www.europe-crean.eu/accueil/>

+ <http://www.racine.fr/> : projets de mobilité devant associer 3 régions dont France

- Les partenariats avec le sud de l'Angleterre : le programme Interreg

[Relais au Conseil Régional de Basse-Normandie](#)

DAERI : Hélène MARLOT Tél : 02 31 06 89 82

h.marlot@crbn.fr

Merci de votre attention

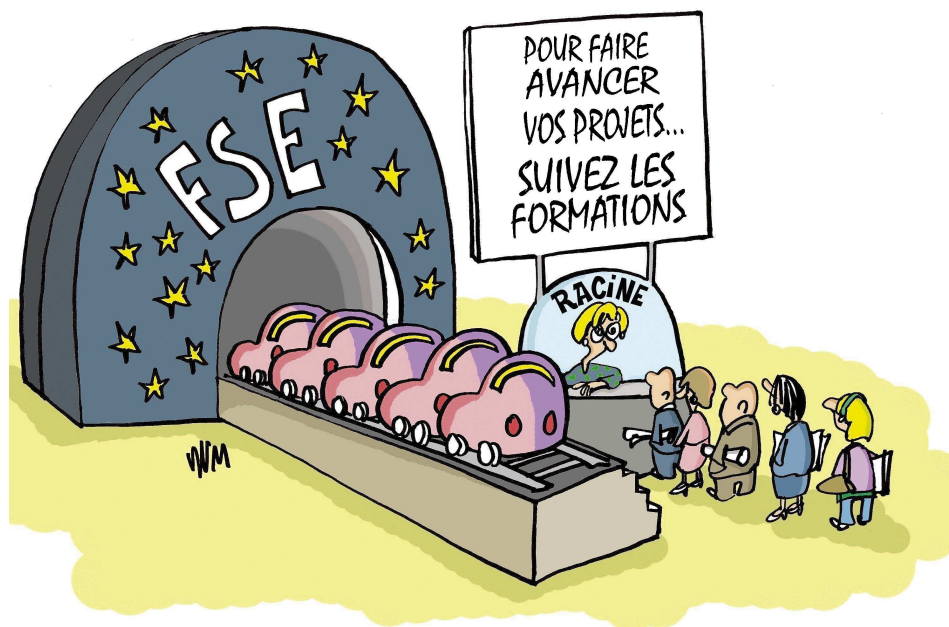


Illustration : Copyright DUM, tous droits

Diaporama téléchargeable sur
<http://www.europe-en-basse-normandie.eu/>